

COMMUNIQUE DE PRESSE • le 3 décembre 2009

Le secteur de la construction se positionne comme pilier du 6^{ème} pôle de compétitivité

Alors que l'appel à la constitution du 6^{ème} pôle de compétitivité du Plan Marshall 2. vert sera lancé au début 2010, le secteur de la construction a pris les devants et se positionne comme pilier de ce nouveau pôle dédié aux nouvelles technologies environnementales. A l'initiative de la plateforme ConstruFutur, d'importants organismes, fédérations et associations ont déposé, en concertation avec les universités, les hautes écoles et les centres de recherche, une déclaration d'intérêt auprès du Ministre Jean-Claude Marcourt.

Le secteur de la construction (au sens large) représente en Wallonie plus de 10% du PIB, plus de 100.000 emplois salariés et 20.000 indépendants. D'innombrables activités économiques dépendent largement du dynamisme de la construction : les entreprises de construction, les matériaux de construction, les produits et équipements de construction (émanant notamment de l'industrie technologique et chimique), sans oublier les bureaux d'étude, d'architecture, de contrôle, de coordination de la sécurité, de services immobiliers, etc.

Au sein d'une économie mondialisée, la capacité à innover est devenue le principal avantage compétitif des pays européens. Pour le secteur de la construction également et pour les entreprises qui le constituent, une forte capacité d'innovation constitue un facteur-clé de croissance et de résistance à la concurrence. La création d'un 6^{ème} pôle de compétitivité consacré aux « nouvelles technologies environnementales », annoncé par le gouvernement wallon dans la Déclaration de Politique Régionale (DPR), a donc constitué une excellente opportunité, porteuse de grandes perspectives de développement économique et d'exportation pour le secteur.

La plateforme a pris les devants et, dès l'annonce de la constitution du 6^{ème} pôle, a mis en place un groupe de travail, qui prépare et identifie au mieux les activités pour répondre aux critères d'innovation, de développement durable, et d'exportation qui constituent l'épine dorsale de la dynamique des pôles. Le groupe de travail, qui en est déjà à sa 4^{ème} réunion et qui s'élargit régulièrement, comprend aujourd'hui :

- Trois grandes fédérations d'entreprises : la CCW (Confédération Construction Wallonne), le PMC (Groupement des Producteurs de Matériaux de Construction), l'UWA (Union Wallonne des Architectes)

- Huit centres de recherche : CSTC (Centre scientifique et technique de la construction), CRR (Centre de recherches routières), CRIC (Centre national de recherches l'industrie cimentière), CRIBC (Centre de recherche de l'industrie céramique), INISMA (Institut interuniversitaire des silicates, sols et matériaux), CTIB (Centre technique de l'industrie du bois), CERTECH (Centre de Ressources Technologiques en Chimie), CORI (Coatings Research Institute).
- Des universités et hautes écoles : UCL, ULB, ULG, FUNDP, UMonS, ADISIF
- Cinq clusters officiels: Cap 2020, Eco-Construction, Val+, Info-pôle cluster TIC, Ecobuild (Bruxelles).
- D'autres organismes et associations: SWL, BEP, SECO, Innovatech, RBF, PMP, ASENAS (Association des entreprises d'assainissement de sols Wallonie-Bruxelles), IVF, CEBEDEAU (Centre d'expertise en traitement et gestion de l'eau).

Le groupe de travail associe dès à présent des acteurs de la Région bruxelloise, appuyant ainsi la démarche du Gouvernement wallon en ce sens.

La phase d'adhésion des entreprises (constructeurs, producteurs de matériaux, bureaux d'études...) au projet est en cours.

Les défis technologiques à relever, proposés dans la démarche, sont considérables : efficacité énergétique, éco-conception, bâtiments producteurs d'énergie, rénovations « basse énergie », urbanisme durable, villes « zéro émissions », ouvrages et matériaux intelligents, techniques de recyclage, technologies d'assainissement (eaux, sols...), lutte contre les impacts des changements climatiques au niveau des bâtiments et des infrastructures, protection contre les champs électromagnétiques, etc.

Le groupe est en contact avec Agoria (industrie technologique) et Essenscia (industrie chimique) afin de proposer une réponse concertée au futur cahier des charges du gouvernement wallon.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:
 Francis Carnoy, directeur général CCW : T 02 545 56 68 • 02 545 56 77
 Pr. Dr. Christine Courillon, ULB : 02.650.67.18